cdg43 fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

Fiche info

Service Carrières

Avancement de grade / Catégorie A
Directeur de police municipale

Date : 03/07/2026

Avancement de grade

Directeur principal de police municipale

↑

Conditions d'avancement

Avoir atteint **le 7ème échelon** du grade de directeur de police municipale

+

Compter au moins **7 ans de services effectifs** dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau

Directeur de police municipale